

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEML – Agglomération Côte basque-Adour – Rapport d'activité 2013.

Conformément à la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999 (article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales), le Président de la Communauté d'Agglomération a transmis aux communes membres le rapport d'activité 2013 de la Communauté ainsi que le compte administratif 2013, documents qui ont été approuvés par le conseil communautaire lors des séances du 30 septembre 2014 et du 11 juin 2014.

Le rapport d'activité intègre notamment les éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, ainsi que celui relatif au service public de l'assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par la l'Agglomération côte Basque-Adour de son rapport d'activité pour l'année 2013, accompagné de son compte administratif.

Ce rapport n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.